

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 décembre 1988

RAPPORT⁽¹⁾

FAIT

au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un texte sur le projet de loi de finances rectificative pour 1988

Par M. André FOSSET,

Sénateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Alain Richard, *député*, sous le numéro 487.

(2) Cette commission est composée de : MM. Christian Poncelet, *sénateur* président, Dominique Strauss-Kahn, *député* vice-président, André Fosset, *sénateur* et Alain Richard, *député* rapporteurs.

Membres titulaires : MM. Joseph Raybaud, René Ballayer, Roger Chenaud, Tony Larue, Jean-Pierre Masseret, *sénateurs* ; MM. Raymond Douyère, Alain Bonnet, Jean Le Garrec, Philippe Auburger, Gilbert Gantier, *députés*.

Membres suppléants : MM. Geoffroy de Montalembert, René Monory, Jacques Descour-Désagès, Lucien Neuwirth, Jean-François Pintat, Paul Loridant, Robert Vizet, *sénateurs* ; MM. Jean-Paul Planchou, Jacques Roger-Machart, Alain Rostet, François Hollande, Jean Tardito, Ladislas Pomatowski, Jean-Pierre Delalande, *députés*.

Voir les numéros .

Assemblée nationale (9^e législ.) : 411, 419, 420 et T.A. 45.

Senat : 129, 137 et T.A. 28 (1988-1989).

Lois de finances rectificatives.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par lettre en date du 16 décembre 1988, Monsieur le Premier ministre a fait connaître à Monsieur le président du Sénat et à Monsieur le président de l'Assemblée nationale que, conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, il avait décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion devant le Parlement du projet de loi de finances rectificative pour 1988.

L'Assemblée nationale et le Sénat ont désigné :

- membres titulaires :

Pour le Sénat :

MM. Christian Poncelet, André Fosset, Joseph Raybaud, René Ballayer, Roger Chinaud, Tony Larue, Jean-Pierre Masseret.

Pour l'Assemblée nationale :

MM. Dominique Strauss-Kahn, Alain Richard, Raymond Douyère, Alain Bonnet, Jean Le Garrec, Philippe Auberger, Gilbert Gantier.

- membres suppléants :

Pour le Sénat :

MM. Geoffroy de Montalembert, René Maréchal, Jacques Descours Desloges, Lucien Neuwirth, Jean-François Pintat, Jean-Louis Lorient, Robert Viénot.

Pour l'Assemblée nationale :

MM. Jean-Paul Planchou, Jacques Roger-Machart, Alain Rodet, François Hollande, Jean Tardito, Ladislav Poniatowski, Jean-Pierre Delalande.

La Commission s'est réunie le 19 décembre 1988 au Palais du Luxembourg.

Elle a désigné :

M. Christian Poncelet, en qualité de président et M. Dominique Strauss-Kahn, en qualité de vice-président.

MM. André Fosset et Alair Richard ont été nommés rapporteurs respectivement pour le Sénat et l'Assemblée nationale.



Le Sénat ayant rejeté en première lecture le projet de loi de finances rectificative pour 1988, tous les articles restaient en discussion.

Après interventions des rapporteurs, la commission mixte paritaire a constaté, compte tenu des positions de principe adoptées par l'une et l'autre Assemblées, qu'aucun texte ne pouvait recueillir l'agrément de la majorité de ses membres et ne pouvait donc être proposé aux deux Assemblées.

